

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0872_ART_EV6_LAVANS-LES-DOLE
Portant réglementation de la circulation
Sur une Véloroute Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;
- VU la demande de VNF, domicilié 2, Rue du Maréchal Bethouard 39100 DOLE, représenté par M. COGET Mickaël, en date du 29 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur l'Euro-véloroute n°6 pendant les travaux d'arrachage d'algues dans le canal du Rhône au Rhin dans le bief 63-63N, depuis la berge à la pelle mécanique, sur les territoires des Communes de LAVANS-LES-DOLE et d'ORCHAMPS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur l'Euro-véloroute n°6 (EV6) sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 24 juillet 2023 à 08h00 au vendredi 04 août 2023 à 18h00
Localisation	Du PR 149+683 au PR 147+441
Restrictions	Circulation interdite à tous les véhicules et usagers Les extrémités du chantier seront fermées avec des panneaux « route barrée »
Dérogations	Véhicules de VNF ou habilités par VNF

ARTICLE 2 L'itinéraire de la déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

- sortir de l'EV6 au PR 155+0335 et prendre la RD 76 direction ECLANS-NENON
- puis la RD 224 direction ORCHAMPS jusqu'à l'EV6 (PR 147+436).

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et maintenue par les soins de VNF sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

La signalisation de la déviation sera mise en place et maintenue par l'Agence Routière Départementale de DOLE.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et VNF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à MM. les Maires de ROCHEFORT, AUDELANGE, LAVANS-LES-DOLE et ORCHAMPS, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, M. le responsable local de VNF à Besançon.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24, rue de la Fenotte – 39106 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

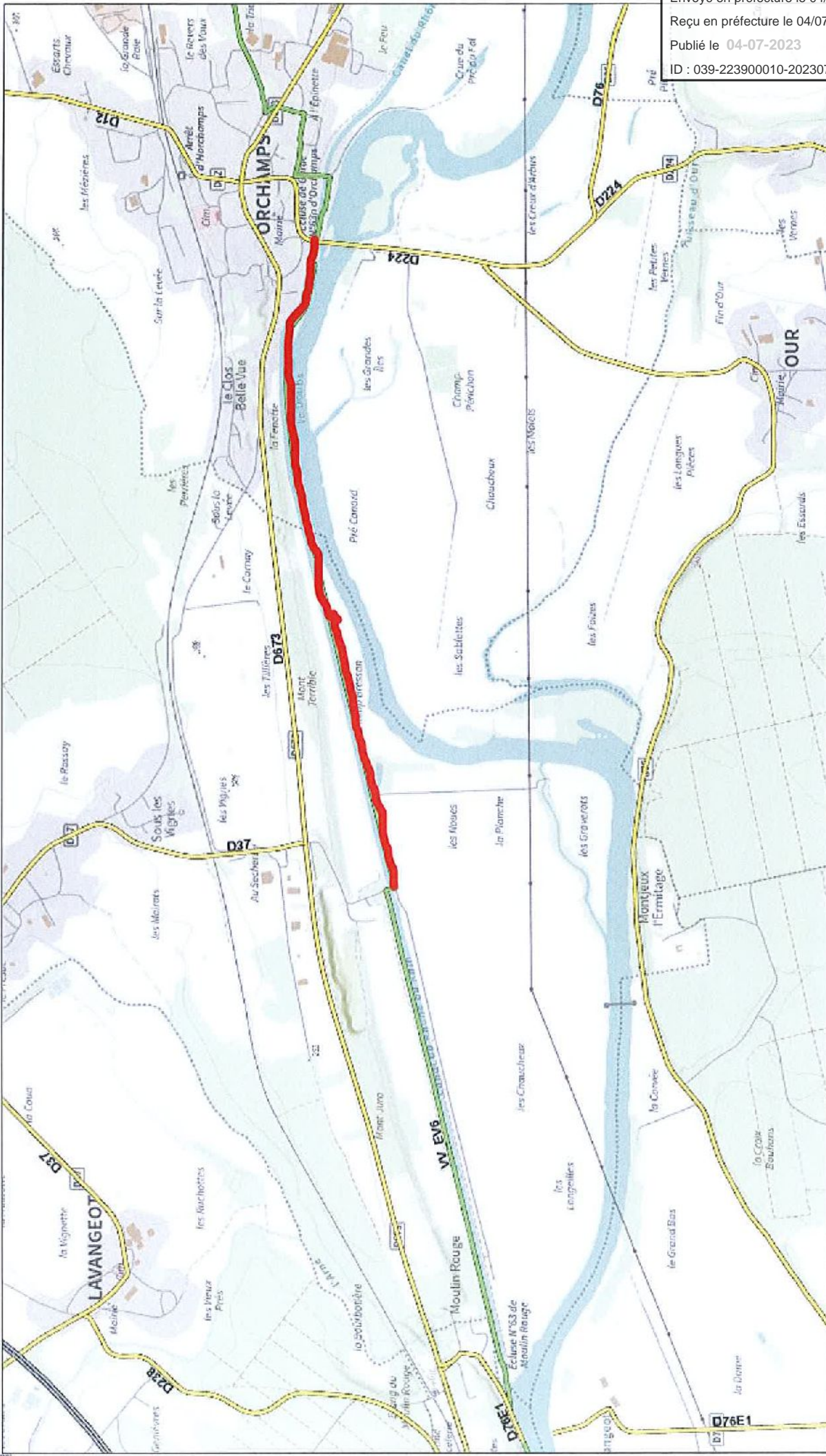
Signature de l'arrêté

Emprise de la zone Chantier

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
 Reçu en préfecture le 04/07/2023
 Publié le 04-07-2023
 ID : 039-223900010-20230704-ARR_2023_0872-AR

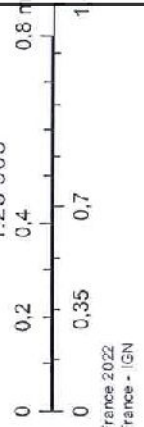


CC-BY-SA la grande



juin 29, 2023

1:25 903



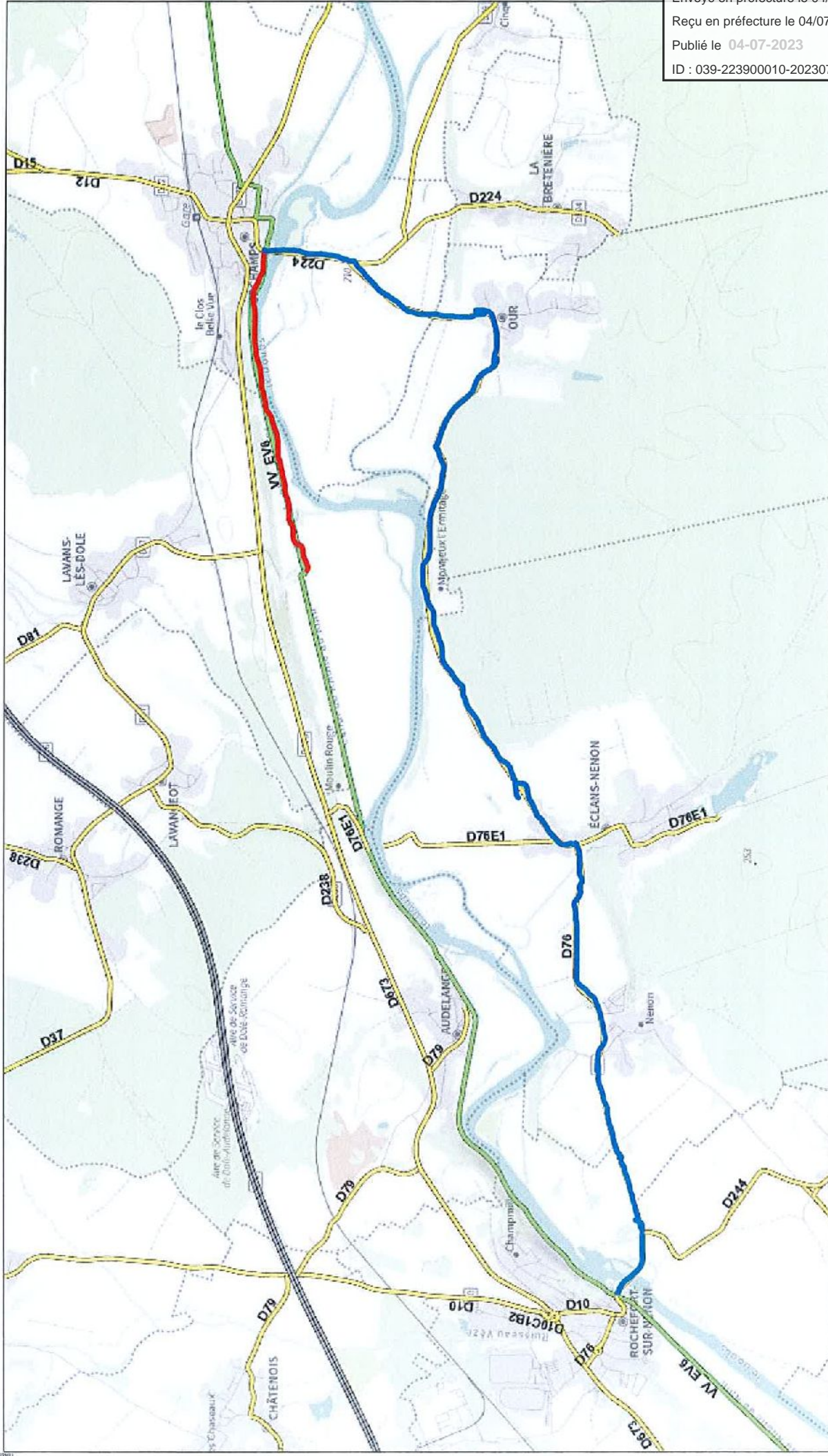
- Autoroutes
- Routes Nationales
- Tronçons
- Départementales
- Routes gauches
- Voies utilisées en VH
- Véloroutes et voies vertes
- Contour du département

Itinéraire de Déviation Par RD 76

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
 Reçu en préfecture le 04/07/2023
 Publié le 04-07-2023
 ID : 039-223900010-20230704-ARR_2023_0872-AR



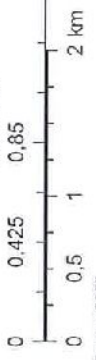
CC-BY-SA (ajouté)



juin 29, 2023

- Autoroutes
- Routes Nationales
- Départementales
- Routes gauches
- Tronçons
- Voies utilisées en VH
- Véloroutes et voies vertes
- Contour du département

1:51 807



Esri France 2022
 Esri France - IGN